



European Public Service Union
Union pour le Service public européen
Cour de Justice

27 septembre 2007

Manifeste de la création d'une nouvelle structure syndicale à la Cour de justice
adopté lors de son assemblée générale constituante du 19 septembre 2007

La représentation du personnel (statutaire et syndicale) dans notre institution, Cour de justice, traverse une crise profonde : confusion des rôles respectifs, marginalisation ou subordination des syndicats au Cdp, dysfonctionnement du dialogue à tous les niveaux.

Pour inverser le cap et pour dissiper toute confusion quant au contenu de notre action, nous avons décidé de changer notre structure organisationnelle de façon à la rapprocher de la base.

Notre démarche consiste à implanter :

- a) un syndicat de proximité, ayant ses racines *dans* l'institution :
 - i) qui déterminera sa volonté dans son propre cadre de fonctionnement démocratique sans se subordonner à aucun organe *interne* à l'institution ;
 - ii) qui rendra compte à sa base des actions entreprises par ses élus ; ce n'est que de telle façon que la confiance entre les élus et leurs mandants, entre le syndicat et les collègues, pourra être établie.

qui soit en même temps

- b) un syndicat s'inscrivant dans le courant de l' *Union Syndicale Fédérale*, ayant une vue globale sur le devenir du service public européen.

Nous ne voulons être :

- a) *ni* un syndicat maison, produit dérivé du Cdp ;
- b) *ni* une « organisation externe à la Cour », dont les décisions seraient prises au mépris de l'expérience vécue à l'intérieur l'institution ;

Nous refusons :

- a) le corporatisme, qui va de pair avec le populisme ;
- b) la démagogie, qui ne fait que renforcer les frustrations pour les monnayer sous forme de voix aux élections ;
- c) l'autoritarisme dirigé à assurer une représentation monolithique du personnel ;
- d) la remise en cause de nos acquis statutaires en échange d'avantages douteux et à court terme ;
- e) la négation facile de ce que nous avons précédemment négocié et accepté.

Notre méthode d'action :

- a) la démocratie mise en œuvre à tous les niveaux, syndical et statutaire ;
- b) la distinction -plutôt que la confusion- des rôles des deux branches de la représentation du personnel, syndicale et statutaire ;
- c) le respect du pluralisme au sein de la représentation statutaire du personnel, de façon à ce qu'elle reflète la volonté, plurielle et non monolithique, de *tout* le personnel, conformément au statut ;
- d) le dialogue tout d'abord au sein de la représentation du personnel, puis avec l'autorité ;

- e) l'information exacte, même si elle est impopulaire, la consultation et - lorsque cela s'avère nécessaire- la mobilisation des collègues ;
- f) un recours judiciaire à la réclamation et à l'action en justice, sans lequel l'État de droit n'existe plus.

Nos bagages :

- a) une longue expérience syndicale, de négociation, de défense des collègues et d'action à tous les niveaux, de l'institution, local, interinstitutionnel ;
- b) notre connaissance du statut combinée à notre connaissance du terrain ;
- c) notre volonté prouvée de solidarité entre générations, entre personnels de tous les statuts, et surtout avec les plus faibles.

Notre ambition :

- a) retrouver la fierté d'être syndiqué et redresser l'image des syndicalistes comme poursuivant leurs propres intérêts égoïstes ou les intérêts de certains groupes de travailleurs nantis ;
- b) établir un rapport de confiance avec les collègues ;
- c) mettre en place une représentation du personnel inspirant le franc respect de l'autorité.

Nos objectifs :

- a) combattre la précarité, ainsi qu'un climat de rivalité alimentant la suspicion, la peur, voire le harcèlement ;
- b) assurer un recrutement conforme au statut, assurant les plus hautes qualités de compétence, de rendement et d'intégrité ;
- c) améliorer les conditions de vie et, par là, l'attractivité du Luxembourg comme site des institutions.

Si vous partagez ces valeurs et objectifs, rejoignez-nous !